

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois d'octobre à 20h00, le Conseil municipal de la COMMUNE de TORCIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire en salle de conseil, sous la présidence de Mme Estelle BARBARIN (Maire).

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

. En exercice : 12

. Présents : 09

. Votants : 09

Présents : Mme BARBARIN Estelle (maire), M. VALERIOTI Giacomo (1^{er} adjoint), M. PAMBRUN Gilles (2nd adjoint), M. CORDOVADO Vincent (3^{ème} adjoint), M. COUPRIE Patrick, Mme PACCALLET Emilie, M. PACCALLET Guy, M. TAVERNIER François, M. FEAUD Pascal,

Absents excusés : M. CHAVANT Jean-Marc, Mme MELOTTO Monique, Mme GALLET Chantal

Secrétaire de séance : Mme PACCALLET Emilie

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 21 juillet 2025.

II. DELIBERATIONS

• Contrat d'engagement de Droit Public à Durée Déterminée – Violetta CHARRO

Madame le Maire explique que Mme CHARRO Violetta est jusqu'à présent embauchée sous CDD depuis le 26 octobre 2022. Ce contrat prenant fin le 25 octobre 2025, et ayant la possibilité de le prolonger pour une durée de 3 ans, il faut décider de l'avenir de Mme CHARRO Violetta au sein de la collectivité. Madame le Maire propose de prolonger son CDD d'une durée de 3 ans pour une durée hebdomadaire de travail de 29h00. Mme CHARRO Violetta sera recrutée, comme elle l'était précédemment, en qualité d'adjoint d'animation auprès d'enfants pour des activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits, et sera chargée notamment d'accompagnement des enseignants dans les activités, aide à la cantine et à la surveillance post cantine et aide au ménage de la classe et/ou aide à la garderie.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés accepte la proposition de Mme le Maire concernant Mme CHARRO Violetta à savoir : un CDD d'une durée de 3 ans, pour une durée hebdomadaire de travail de 29h00, et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce contrat.

• DETR – DECI La Chapelle

Madame le Maire explique aux élus que suite à la construction de l'extension de l'usine ANJOS, il a été constaté un manquement au niveau de la défense extérieure contre l'incendie. C'est dans ce sens que Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de renforcer le point d'eau incendie « La Chapelle » sur la parcelle AB 201. De plus, cette réserve incendie permettrait de renforcer la défense incendie de la Grande Rue et du Chemin des Vêpres et des habitations situées au sud du Bois d'Ambérieu (Route des Balmettes, Chemin des Grangeons). Le coût global des travaux s'élève à 53 085.50€HT.

Afin de mettre en œuvre ces travaux de défense incendie, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		10 617.10 €	20 %
Sous-total autofinancement		10 617.10 €	20 %
Union européenne		€	%
Etat – DETR		21 234.20 €	40 %
Etat – autre (à préciser)	Fonds Vert	21 234.20 €	40 %
Sous-Total subventions publique		42 468.40 €	80 %
Total H.T.		53 085.50 €	100,00 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité adopte l'opération de défense incendie au lieu-dit La Chapelle et les modalités de financement ; approuve le plan de financement prévisionnel ; s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40% et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

• **DETR – DECI La Chapelle**

Madame le Maire explique aux élus que suite à la construction de l'extension de l'usine ANJOS, il a été constaté un manquement au niveau de la défense extérieure contre l'incendie. C'est dans ce sens que Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de renforcer le point d'eau incendie « La Chapelle » sur la parcelle AB 201. De plus, cette réserve incendie permettrait de renforcer la défense incendie de la Grande Rue et du Chemin des Vêpres et des habitations situées au sud du Bois d'Ambérieu (Route des Balmettes, Chemin des Grangeons). Le montant total du projet s'élève à 53 085.20^{€HT}. Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du fond vert, au titre du chapitre incendie de forêt et de végétation, du fait que nous soyons une vallée entièrement boisée.

Dans ce contexte, ci-dessous le plan de financement :

Création d'un point d'eau incendie			
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT
Citerne Enterrée - <i>VIACON</i>	15 600 €	Autofinancement	10 617.10 €
Travaux de terrassement et de mise en place - <i>BRUNET TP</i>	37 485.50 €	Etat - DETR	21 234.20 €
		Etat - Fonds Vert	21 234.20 €
TOTAL	53 085.50 €	TOTAL	53 085.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité approuve la demande de subvention du fond vert pour un montant de 21 234.20 € ; et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

• **Contrat de prestation - SACPA**

Madame le Maire rappelle que la compétence Fourrière animale est une compétence communale. La commune de Torcieu n'ayant pas de structure adaptée à cette compétence, il est primordial de trouver une solution. Ainsi depuis 2018, la collectivité fait appel aux services du groupe SACPA

La SACPA assure différentes prestations :

- Des interventions 24h/24 et 7j/7 dans un délai de 2h maximum et le plus rapidement en cas d'urgence
- Une prise en charge méthodique et professionnelle pour assurer la sécurité des agents, des animaux et des usagers.
- L'accueil des animaux dans des locaux conformes aux normes du Code de l'Environnement
- Un strict respect de la réglementation et des normes relatives au transport et à l'accueil d'animaux domestiques en collectif.
- La prise en charge des animaux décédés sur la voie publique

La commune avait donc conclu un contrat avec la SACPA en 2018 et en 2022. Ce dernier contrat arrivant à échéance, la SACPA nous propose de renouveler le contrat pour une durée d'un an à compter du 01/01/2026, qui pourra être reconduit tacitement 3 fois par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le présent marché porte sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Il a pour vocation de définir les modalités d'interventions du prestataire pour assurer, 24h/24 et 7 j/7 à la demande de la collectivité et selon les conditions définies dans le Code Rural et de la Pêche maritime, les missions de service public suivantes :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants suivants : carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente dans la limite des capacités d'accueil des structures et de leur conformité pour satisfaire les besoins biologiques et physiologiques des espèces pour lesquelles un accueil est sollicité (L211-21, L211.22 et L 211.23 du CRPM). Ceci exclut toutes les espèces sauvages ou exotiques dont la prise en charge répond à des réglementations spécifiques ;

- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux (L211.11 du CRPM) ;
- la prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire ;
- le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation via l'équarrisseur adjudicataire ;
- la gestion du Centre Animalier (fourrière animale) (L211.24 et L211.25 du CRPM) ; et
- le reporting en temps réel de l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct sur le logiciel métier du prestataire (codes d'accès délivrés à la conclusion du marché).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de conclure un contrat de prestations de services avec la SAS SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) dont le siège social sis 12 place Gambetta 47700 CASTEIJALOUX ; autorise Mme le Maire à signer le contrat afférent et note que le prix des prestations est actuellement de 1.13 € HT par habitant ; il est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué par l'INSEE.

III. INFORMATIONS DIVERSES

- **Programme d'aménagement forestier :**

L'ONF gère la forêt communale relevant du régime forestier et dans ce cadre l'ONF rédige gratuitement l'aménagement qui doit être conforme à la politique nationale forestière. Cet aménagement est un programme qui assure la gestion durable et multifonctionnelle pour une durée de 20 ans de la forêt communale.

Une présentation a été faite par l'ONF le 16 septembre.

Il est demandé aux élus de réfléchir sur plusieurs choix d'aménagement : coupe à blanc ou pas, réminiscence ou plantation artificielle, piste forestière ou pas, etc.

- **Dorvan – Problème d'eau :**

Madame le Maire relate qu'un problème d'eau est survenu au hameau de Dorvan. Ce souci a été géré et réglé par le Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu (SERA). Il s'agissait d'une défaillance du système de traitement UV.

- **Incivilités récurrentes :**

Plusieurs prospectus vont être distribués et affichés pour sensibiliser les administrés et les personnes de passage sur 2 sujets d'incivilités très présents : les chiens et le stationnement.

Concernant les chiens, il s'agira de rappeler les règles quant à la tenue des chiens en laisse ainsi que sur le ramassage des déjections. Des « sacs à caca » vont être distribués aux propriétaires de chiens connus de la municipalité et d'autres seront à disposition au secrétariat.

Concernant le stationnement, il s'agira de rappeler les amendes encourues en cas de stationnement gênant et/ou dangereux. La Gendarmerie sera informée de cette distribution et la municipalité va demander un passage plus régulier dans les rues de Torcieu et ses hameaux.

- **Réfection de voirie :**

L'entreprise PASSAQUET a été choisie pour faire quelques travaux de réfection de voirie en point à temps et en enrobé à chaud.

Les rues concernées sont les suivantes : Pré Denis, Rue des Anciens Combattants, Chemin des Vêpres, Lotissement Roche Blanche, Cours Chazelle et sur Montferrand : Rue de l'École, Chemin du Château, Rue du Quartier d'en Haut et Rue du Bugey.

Ces réfections de voirie engendrent un coût à la collectivité de 37 896 € TTC.

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme et Schéma directeur des eaux usées et pluviales :**

Les 2 mois d'enquête publique se sont terminés le mercredi 1^{er} octobre, 14 personnes sont venues consulter le projet. Le rapport et la conclusion du commissaire enquêteur doivent être rendus au plus tard le 02 décembre 2025.

- **Etablissement Public Foncier (EPF) :**

L'EPF a réalisé 2 visites pour réaliser le diagnostic des bâtiments communaux situés Place de l'Amitié en vue de leur prochaine démolition. Madame le Maire rappelle que ces destructions permettraient d'agrandir et « d'aérer » la Place de l'Amitié et d'améliorer considérablement le stationnement.

- **Local Antigaspi 01 :**

La municipalité va reprendre possession du local prêté à titre gracieux à l'association Antigaspi 01. Cette association a périclité au sein de la commune, et sa convention est révoquée. La collectivité a envoyé une lettre en recommandé avec accusé de réception à son président l'informant de cette décision, celle-ci est revenue en « avertie mais non réclamée ».

- **Sou des Écoles de Torcieu :**

Le Sou des Écoles de Torcieu a vu son bureau complètement reconstitué comme suit :

- Présidente : Rebecca ANDRE – Maman de Lily-Rose en CE1
- Vice-Présidente : Marine PEREIRA – Maman de Tiago en CE2 et Tino en GS
- Trésorière : Gwenaëlle THEVENET – Maman de Lucas en CM1 et Lucie en CE1
- Vice-trésorière : Audrey DECULLIER – Maman de Margaux en CM1 et Laurine en CE1

- Secrétaire : Cindy SULTANIAN – Maman d’Arthur en CM2, Valentin en CM1 et Jules en MS
- Vice-secrétaire : Claudie PINEL – Maman de Valentina en CM1

Nouveauté de cette année : un vendredi par mois, organisation d’un temps d’échange autour d’une boisson le matin et vente de gâteau à la sortie de l’école.

- **RD1504 :**

Avec 2 accidents mortels survenus cette année sur la RD1504, la Route Départementale 1504 est devenue un sujet de mise en sécurité primordiale pour la municipalité. Ainsi, Madame le Maire a rencontré le représentant du Département en charge du pôle route, M. Charles-Etienne JAILLETTE en compagnie du conseiller départemental, M. Joel BRUNET.

Il a été évoqué, lors de ce rendez-vous, la vitesse excessive des conducteurs sur la RD1504 et la traversée dangereuse de celle-ci pour les piétons ou cyclistes.

Des solutions sont à l’étude par le Conseil Départemental Route comme par exemple la pose d’un radar.

- **RD 60 - de Montferrand à Cleyzieu :**

Madame le Maire exprime son mécontentement face à la fermeture de la RD60 qui aura lieu du 20 au 31 octobre pour des travaux de réfection de talus.

Elle explique qu’elle a d’abord donné un avis défavorable à cette fermeture complète. Puis elle a dû changer d’avis après avoir entendu les explications techniques du responsable de chantier au sein du Conseil Départemental Route, M. BERNARDON.

- **Centre de Santé – Réunion de l’Entente**

Le 02 octobre dernier a eu lieu, une rencontre entre les élus de l’Entente, des médecins et le CTPS (Communauté Professionnelles Territoriales de Santé) pour parler de la problématique du remplacement des médecins de la Vallée de l’Albarine qui pour 2 d’entre eux partent à la retraite en juin 2026.

Lors de cette réunion est présentée une solution qui pourrait être mise en place en attendant la venue de médecin traitant. Il s’agit d’un Centre de Santé comme il en existe un à Nantua, avec la présence d’infirmières en pratique avancée (IPA) et de quelques médecins retraités qui assurent ponctuellement une garde. Ainsi l’IPA prend en charge les patients, effectue les premières constatations puis le médecin vérifie et rédige une ordonnance en cas de besoin.

Le Conseil Municipal comprend bien que cette solution n’est pas la plus idéale mais elle permettrait de limiter le désert médical que va engendrer le départ à la retraite de 2 médecins sur 3 présents à St Rambert-en-Bugey. Le Conseil souligne que cela permettrait également aux habitants de la Vallée, notamment les patients atteints de maladie chronique, de continuer à avoir un suivi médical mais sans médecin traitant de référence.

Il faudrait sensibiliser les habitants et rappeler qu’une visite chez le médecin ou aux urgences ne doit pas être automatique surtout quand il s’agit de « bobologie » et ainsi ne pas encombrer ou surcharger les praticiens.

Le 12 novembre aura lieu sur Bourg-en-Bresse la réunion de changement d’internes, Madame le Maire explique qu’une délégation de l’Entente va s’y rendre pour faire la « publicité » de la Vallée de l’Albarine et essayer de trouver de jeunes médecins qui souhaiteraient s’y installer.

- **Exposition photos :**

Une exposition de photos animalières prises par M. Pascal Sonnery se tiendra du 05 au 08 décembre 2025 à l’Espace Janine Sonnery.

Une information sera bientôt transmise aux habitants notamment concernant les horaires de visite.

Madame le Maire, Estelle BARBARIN, clôt la séance à 22h40.

Le Maire, Estelle BARBARIN

